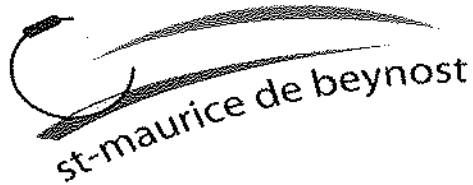


Mise en ligne le : 18 JAN. 2024



Folio N°:



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2024-06

Objet : Arrêté temporaire de circulation route de Genève

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

Vu les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment ses articles L131-1, L132-1 ; L511-1 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2;

Vu les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

Vu les dispositions du code de la route notamment ses article R411-1 et R411-25 ;

Vu la demande formulée par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE ;

Considérant que pour le besoin de travaux « Raccordement ENEDIS chez Mr KEUROGHLIAN » il faille régler temporairement la circulation route de Genève;

ARRÊTE :

Article 1: La circulation route de Genève au numéro 17 se fera comme suit à partir du mercredi 31 janvier 2024 et ce pour toute la durée des travaux soit 7 jours :

- Circulation alternée par feux tricolores les 31/01/2024 et 01/02/2024 ainsi que le 06/02/2024
- Circulation alternée par flèche prioritaire du 02/02/2024 au 05/02/2024
- Interdiction de stationner à tous véhicules

Article 2: L'ensemble de la signalisation seront mis en place par l'entreprise demanderesse ;



Folio N°:

Article 3: Voie de recours : tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

Article 4 : En cas de non-respect du présent arrêté, une mise en fourrière immédiate sera effectuée pour tous véhicules conformément à l'article n°L325-1 et R325-12 du code de la route ;

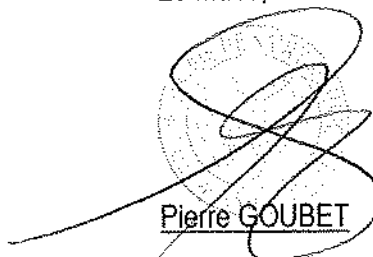
Article 5: A charge à chacun des agents habilités, à faire respecter le présent arrêté

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- Les services de secours ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- EIFFAGE ENERGIE ;
- CCMP ;
- Classé dans le recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le vendredi 12 janvier 2024.

Le Maire,



Pierre Goubet